AR CONTROLE DE LEGALITE : $083-479904732-20241213-CA_13122024_1-DE$ en date du 13/12/2024; REFERENCE ACTE : CA_13122024_1

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du 13 DECEMBRE 2024

Objet de la délibération :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à : LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : M. Thierry ALBERTINI

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 23

<u>Présents</u>: Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Marc ESPONDA, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Jacques PEYROT, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO

Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

<u>Absents et excusés</u>: Martine ARENAS, Rodolphe ARNAUD, Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL, Josée MASSI

<u>Représentant du CSE présent</u> : Didier D'HOTEL <u>Représentant du CSE excusé</u> : Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM

du Var)

Monsieur le Président dit : Chers Collègues,

Attendu qu'aux termes de l'article R421-8 du code de la Construction et de l'Habitation, les membres du conseil d'Administration, à l'exception des représentants des locataires, font l'objet d'une nouvelle désignation après chaque renouvellement d'une série sortante de l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement.

Attendu que les dispositions de ce même article prévoient que l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement désigne ses représentants

Considérant la délibération n° GI en date du 14 octobre 2024 par laquelle la commission permanente du conseil départemental a procédé à la désignation d'un nouveau représentant (en remplacement de Madame BELLEC) devant siéger au Conseil d'Administration de Var Habitat, en tant que personne qualifiée, et considérant le courrier de la CAF du Var du 15 novembre 2024 désignant son nouveau représentant en remplacement de M Thierry DOREAU

Ainsi le conseil d'Administration est composé de la façon suivante :

1

AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20241213-CA_13122024_1-DE en date du 13/12/2024 ; REFERENCE ACTE : CA_13122024_1

> Membres à voix délibérative :

- 1) 13 représentants de la collectivité territoriale de rattachement
 - A) 6 élus désignés au sein de l'organe délibérant de la collectivité de rattachement

Nom:

- -ALBERTINI Thierry
- -ARENAS Martine
- -LAIN Dominique
- -LAURIOL Marc
- -MASSI Josée
- -RIALLAND Valérie
- B) 7 Personnalités qualifiées désignés par la collectivité territoriale de rattachement

Nom:

- -BASCHIERI Catherine
- -BAIXE Bruno
- -BRIEL Christian
- -CAPITAINE Dominique
- -CHIECCHIO Solange
- -ESPONDA Marc
- -GROSSO Delphine
- 2) <u>1 membre désigné par la caisse d'allocations familiales du département du siège de l'Office</u>

Nom:

Rodolphe ARNAUD

3) <u>1 membre désigné par l'Union départementale des Association Familiales du Département</u>

Nom: GHIO Jeannine

4) <u>1 membre est désigné par les associés de collecteurs de la participation à l'effort de construction dans le département du siège de l'Office</u>

Nom: COINTREL Carmen

5) <u>2 membres désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département du siège de l'Office</u>

Nom:

- -EVEILLEAU Patrick
- -PEYROT Jacques
- 6) <u>1 membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées</u>

Nom: DEBIEUVRE Patrick

7) <u>4 membres représentants des locataires</u>

AR CONTROLE DE LEGALITE : $083-479904732-20241213-CA_13122024_1-DE$ en date du BUGEAU Michèle REFERENCE ACTE : CA_13122024_1

- -CHOUIAH Dalila
- -GUILLEUX Loïc
- -PELLEGRIN Serge

> Membres à voix consultatives

- 1) Le représentant du Comité Social et économique
- 2) Le Préfet est Commissaire du Gouvernement

Le Président de séance demande aux Membres du Conseil d'Administration d'acter la composition du nouveau conseil

Cette délibération annule et remplace la délibération n°1 du 16 décembre 2022

Le Conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la nouvelle composition à l'unanimité.

Le Président,

Thierry ALBERTINI